



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 JUIN 2013**

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie ce lundi 24 juin 2013 à 19h, sous la présidence de Monsieur Christophe PILCH, Maire.

Etaient absents excusés et avaient donné procuration: M. FANION – P. FROGET

Après avoir désigné Melle FLUET, secrétaire de séance, et approuvé le procès-verbal de la réunion du 29 mars 2013, l'Assemblée passe à l'examen des différentes affaires portées à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Prend acte des décisions prises par délégation dans le cadre de l'Art. L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Prend acte des réalisations et de l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine 2012,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux maximum dans le cadre du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance pour l'installation d'un dispositif de vidéo-protection à la salle de sports Breton,

Par 32 voix pour et 1 abstention (R. BARRE)

- Adopte le dispositif validé par délibération du bureau communautaire en date du 16 mai 2013 relatif à la composition et la répartition des sièges du conseil communautaire de la C.A.H.C qui fixe notamment à 5 le nombre de délégués de Courrières au sein du Conseil Communautaire. Ces dispositions s'appliqueront après le renouvellement des conseils municipaux en mars 2014.

A l'unanimité,

- Renouvelle 5 postes d'agent d'animation culturelle vacataire pour les activités poterie, arts plastiques, guitare, au tarif de 22,00 € brut la séance du 1^{er} septembre 2013 au 30 juin 2014,
- Décide de créer 3 postes supplémentaires de contrat d'apprentissage au sein des services municipaux,
- Décide de créer, afin d'assurer le bon déroulement de carrière des agents communaux, les postes suivants au tableau des emplois de la commune à compter du 1^{er} juillet 2013 :
 - un poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - un poste d'animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - un poste de chef de service de police municipale principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Décide conformément à la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 de transformer le contrat à durée déterminée relatif à l'emploi d'attaché territorial exerçant les fonctions de chargé de mission ANRU à temps complet en contrat à durée indéterminée à compter du 13 mars 2012.
- Adopte la liste des emplois auxquels il pourra être attribué un logement de fonction pour nécessité absolue de service:
 - Concierge de l'hôtel de Ville
 - Concierge du béguinage « Daniel Deloffre »
 - Gardien du cimetière
- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais afin de pouvoir mettre en œuvre la transmission dématérialisée des actes administratifs soumis au contrôle de légalité,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 au marché des assurances passé avec le cabinet FLOURS (ALLIANZ) concernant le lot n°1 « dommages aux biens ». En effet, le patrimoine de la ville à assurer est passé en 2013, de 43 626 m² à 45 880,88 m² avec l'adjonction de la salle de sports Breton.

Cet avenant de régularisation s'élève à 2 615,06 € HT annuel soit une augmentation de 5,26 % du marché initial et de 6,95% cumulé depuis le début du marché. Le montant du lot passerait donc à 53 221,82 € H.T.

.../...

Par 30 voix pour (P.ROUSSEAU, M. FANION qui a donné procuration et M. DIEVART ne prennent pas part au vote)

- Décide d'attribuer, suite à la consultation lancée le 5 avril 2013, le marché de mise à disposition de personnel dans le cadre d'un parcours d'insertion à l'Association Intermédiaire Aide et Assistance Courriéroise à compter du 1^{er} septembre 2013 pour une durée d'une année renouvelable une fois dans les mêmes conditions,
- Autorise Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention de mise à disposition de personnel avec l'AIAAC du 1^{er} juillet 2013 au 31 août 2013, la convention actuelle prenant fin le 30 juin 2013 et l'exécution du nouveau marché débutant le 1^{er} septembre 2013,

A l'unanimité,

- Réajuste le tarif des concessions du colombarium et fixe le prix d'une concession de 30 ans à 900 € à partir du 1^{er} octobre 2013,
- Reconduit les festivités pour la période de Noël, et décide d'ouvrir pour l'organisation de cette manifestation un crédit de 12 850 €
- Adopte les tarifs des activités culturelles, des activités du cyber espace, des ateliers théâtre pour la saison 2013/2014, ainsi que les tarifs des spectacles du festival « On vous emmène en bateau »
- Adopte la prise en charge des frais liés à la participation au concours régional de danse pour les élèves fréquentant les ateliers danse pour un montant de 1 660 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer pour la saison 2013/2014 la convention de mise à disposition de BOUQUELET Isabelle professeur de danse, avec l'association DELOUNA SPECTACLES, et fixe le tarif horaire de l'intervenante à 30 €
- Fixe comme les autres communes de la CAHC, le montant de la redevance scolaire 2013/2014 à 110,00 € et propose de l'appliquer aux communes ne faisant pas partie de la C.A.H.C,
- Prend acte du bilan quantitatif et qualitatif pour l'année 2012 de la société de restauration scolaire SCOLAREST, titulaire de la délégation de service public,

- Vote les subventions exceptionnelles suivantes :

ASSOCIATION	MOTIF	MONTANT SUBVENTION
Collège DEBUSSY	Action éducative	1 000 €
Les Coralines	Déplacement à Bagatelle	450 €
Association Atlas	Projet humanitaire	50 €
Club de Basket-ball	Déplacement à Orchies	285 €
ASC Football	Tournoi aux Pays-Bas	1 500 €
Club des Aînés	Déplacement à Bouquehaut	450 €
Comité des fêtes quartier Fleurs	Déplacement sur la côte d'Opale	450 €
Association Amitié	Voyage en Angleterre	578 €
Amicale des Donneurs de Sang	Accueil des allemands	1 560 €

- Renouvelle le challenge inter-associations au cours de la fête du sport qui se déroulera le 21 septembre 2013 au stade G.PERI et vote un budget de 3 000 € afin d'allouer une récompense aux meilleures équipes comme suit :

1 ^{ère}	1 000 €
2 ^{ème}	800 €
3 ^{ème}	600 €
4 ^{ème}	400 €
5 ^{ème}	200 €

- Approuve le projet de révision du P.L.U, considérant l'avis favorable du commissaire-enquêteur à l'issue de l'enquête publique en y intégrant la demande de modification du zonage UJ en UD pour un terrain prochainement objet de construction de logements par un bailleur social,
- Prend acte du rapport d'exploitation du chauffage des bâtiments communaux présenté par la société COFELY pour la saison 2011/2012,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente de l'immeuble sis 14 rue des Fusillés à Pas-de-Calais Habitat au prix de 285 000 € conformément à l'estimation des services fiscaux,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente de l'immeuble sis 102 rue R. SALENGRO à Pas-de-Calais Habitat au prix de 165 000 € conformément à l'estimation des services fiscaux,

- Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de déclassement du domaine public d'un garage communal sis rue des colombes. Celui-ci sous réserve de son déclassement dans le domaine privé communal, pourra faire l'objet d'une cession à un particulier après estimation domaniale.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 et toutes pièces y afférant, au marché passé avec la société MT Construction concernant les travaux de rénovation du bâtiment « Temps F » pour un montant de 7 086,90 €TTC, soit un montant global du marché de 106 366,20 €TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 7 et toutes pièces y afférant, au marché de chauffage passé avec la société COFELY pour l'exploitation du chauffage des bâtiments communaux. Il s'agit de prendre en compte la nouvelle salle de sports Breton pour un montant de 14 788 €H.T. Le montant du marché est ainsi porté à 388 799,85 € H.T soit plus de 15,52 % du marché initial,
- Elit Monsieur Michel DIEVART en tant que titulaire et Madame Claire KUBIAK suppléante, pour représenter la commune au sein de la Commission d'Appel d'Offres de la CAHC concernant le groupement de commandes pour la gestion des déchets municipaux,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 et toutes pièces y afférant, au marché de travaux de la rue des colombes passé à l'entreprise EIFFAGE, d'un montant de 33 327,14 €TTC.

En effet, des travaux supplémentaires seront réalisés :

- Pose d'acodraïns en limite de propriétés de certains riverains, ceci afin d'éviter que les eaux de pluie ne s'écoulent en domaine privé du fait des nouvelles pentes adaptées aux Personnes à mobilités réduite pour un coût de 5.065,66 €TTC.
- Réfection du parking de l'école J. Moulin qui n'était pas intégrée au marché, pour un montant de 28.261,48 TTC.

Le montant cumulé des 4 avenants est de 190 828,62 €TTC portant le montant du marché initial de 1 367 154,10 €TTC à 1 413 796,63 €TTC, soit + 12,53 %,

- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition de la Maison de la Solidarité et du matériel nécessaire au fonctionnement, avec le Centre Communal d'Action Sociale et l'association « les restaurants du cœur »,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la société CONIBI, pour la collecte et la valorisation des consommables informatiques usagés,

- Valide le lancement d'une étude d'urbanisme sur la ZAC Léon Blum et la résidence Casimir Beugnet, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière tripartite qui sera établie entre la commune de Courrières, Pas-de-Calais Habitat et L.T.O, à solliciter et à signer, en cas d'accord, la convention relative au cofinancement d'études préalables en vue d'améliorer la qualité résidentielle, architecturale, paysagère et énergétique des projets d'habitat avec la CAHC,

- Autorise Monsieur le Maire à rapporter et à remplacer la délibération prise lors du Conseil Municipal du 17 décembre 2012 concernant la signature du bail commercial de la cellule n°2 du bâtiment sis 3 rue du Lt Giard. En effet, le bail est consenti entre la commune de Courrières et M. et Mme PETIT, et non avec la société R.V.S, qui n'est que le nom commercial de leur activité.

- Emet un avis favorable au Programme Régional de Santé 2012-2016 – saisine mai 2013 qui définit pour les 5 années à venir les réponses aux besoins de santé en prenant en compte les spécificités locales,

- Autorise Monsieur le Maire à lancer une procédure d'appel d'offres pour l'acquisition de fourniture d'électricité pour une période d'une année reconductible 2 fois dans les mêmes termes.

- Prend note de l'erreur matérielle commise lors de la rédaction du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2013 concernant la délibération relative à l'Accord National Interprofessionnel sur la sécurisation de l'emploi, laquelle a été rejetée par 26 voix contre, 2 abstentions et 4 pour, et non par 3 voix pour comme à tort inscrit.

Le Maire,



Christine Pilch

C.PILCH